

L'EAD : quelle utilisation dans les services d'archives ?

La pratique du Pôle d'archives de Bayonne et du pays basque

Plan

- ▶ **1- La pratique de description des fonds en archives**
- ▶ **2- La norme ISAD/G et la DTD/EAD**
- ▶ **3- L'informatisation des Archives départementales des Pyrénées-atlantiques**
- ▶ **4- Le cas de la description des fonds sonores et audiovisuels**

La pratique de description des fonds d'archives

Quelques notions (1) : les archives, une création juridique et de gestion

- ▶ L'unité fondamentale d'organisation des archives est le **FONDS => fonds d'archives** (≠ collection) : ensemble de la **production d'archives d'une entité** (administration, personne morale publique ou privée ...). On ne « constitue » pas des archives (≠ collection) : c'est le résultat d'un travail, d'une action, d'une gestion organisée
- ▶ un fonds d'archives a un **PRODUCTEUR** ou plusieurs (et non un auteur)
- ▶ les archives sont produites dans l'exercice des **ATTRIBUTIONS** (administration) et de **ACTIVITES** publiques et privées (organisme privé, particulier ...) du ou des producteurs. un fonds d'archives est constitué de documents d'archives très variés, tous produits au titre des activités du producteur
- ▶ **forme juridique et administrative très variée**
 - ⇒ **actes juridiques à valeur légale perpétuelle**
 - ⇒ **dossiers de travail, dossiers individuels ou thématiques, comptabilité, correspondance** (pièces reçues et pièces envoyés) , **plans, reportages photos ..**
- ▶ **forme matérielle** : tablettes d'argile, de cire, papyrus, parchemin, papier... **ou supports divers** (son, images, fixes ou animées, carottes de mine, données ...).

La pratique de description des fonds d'archives

Quelques notions (2) : une description structurée

- ▶ **Un document d'archives coté au sein d'un fonds** (muni d'un identifiant unique officiel attribuée par le service en charge de sa conservation =) s'appelle un **ARTICLE** (item) : un registre coté, une liasse ou un dossier coté, éventuellement une pièce peut être un article. Pour le décrire, on procède **du général au particulier** en utilise les niveaux suivants
 - **fonds** (ensemble de niveau supérieur, commun à tous les documents qui en font partie) => utilisation d'une structure, le **CADRE DE CLASSEMENT** pour répartir la présentation, la description et la cotation des articles
 - au niveau d'un **producteur (s)** (ex. une commune, une personne, une entreprise ...)
 - au niveau d'une **institution** (ex. cadre de classement des archives départementales des PA)
 - un ou plusieurs **groupes de cotes** (groupe d'articles partageant un élément de description commun), ordonnés entre eux de façon logique
 - description au niveau de **l'article (s)** (description à la pièce exceptionnelle)
- **La description est toujours structurée**, avec une information répartie entre les différents niveaux.

Fonds antérieurs à 1790

Série A	Actes du pouvoir central
Série B	Cours et juridictions
Série C	Administrations provinciales
Série D	Instruction publique, sciences et arts
Série E	Seigneuries et familles, communes et municipalités, corporations, notaires, état civil
Série G	Clergé séculier
Série H	Clergé régulier

Fonds de la période révolutionnaire (1790-1800)

Série L	Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire
Série Q	Biens nationaux

Fonds de 1800 à 1940

Série K	Lois, ordonnances et arrêtés
Série M	Administration générale et économie du département
Série N	Administration et comptabilité départementales
Série O	Administration et comptabilité communales
Série P	Finances de l'État, cadastre, postes
Série Q	Domaines, enregistrement, hypothèques (sous-séries 1Q et suivantes)
Série R	Affaires militaires, organismes de temps de guerre
Série S	Travaux publics et transports
Série T	Enseignement, affaires culturelles, sports
Série U	Justice
Série V	Cultes
Série X	Assistance et prévoyance sociale
Série Y	Établissements pénitentiaires
Série Z	Sous-préfectures

Fonds de 1940 à nos jours

Série W	Archives du Conseil général, des administrations et établissements publics de l'État postérieurs à 1940
---------	---

Toutes périodes

Sous-série 4E	État civil : Registres paroissiaux et d'état civil des communes du département
Sous-série 3E	Notaires : Minutes des notaires du département, versées après 1873
Série E dépôt	Fonds des communes du département déposés aux Archives départementales
Série H dépôt	Fonds des hôpitaux du département
Série J	Archives d'origine privée
Série FI	Documents iconographiques
Série AV	Archives sonores et audiovisuelles
Série Mi	Microfilms

Bibliothèque et périodiques

Cadre de classement des archives communales

Archives antérieures à 1790

AA	Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance générale
BB	Administration communale
CC	Finances et contributions
DD	Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie
EE	Affaires militaires
FF	Justice et police
GG	Cultes, instruction publique, assistance publique
HH	Agriculture, industrie, commerce
II	Divers (tabellionnages municipaux, dons, cartes et plans)

Archives postérieures à 1790

A	Lois et actes du pouvoir central
B	Actes de l'administration départementale
C	Bibliothèque administrative
D	Administration générale de la commune
E	État civil
F	Population, économie sociale, statistique
G	Contributions, administrations financières
H	Affaires militaires
J	Police, hygiène publique, justice
K	Élections et personnel
L	Finances de la commune
M	Édifices communaux, monuments et établissements publics
N	Biens communaux, terres, bois, eaux
O	Travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux
P	Cultes
Q	Assistance et prévoyance
R	Instruction publique, sciences, lettres et arts
S	Divers

État des fonds d'archives privés (sous-séries 2 J-155 J) : fonds et producteurs

- ▶ [1 J : Pièces isolées et petits fonds]
- ▶ ...
- ▶ 7 J : [Fonds de la famille de Laborde de Bayonne](#) (don Spaziro, 1966)
- ▶ ...
- ▶ 10 J : [Fonds de la Direction des travaux du Génie de Bordeaux](#) (dépôt, 1970)
- ▶ ...
- ▶ 16 J : [Fonds et collection Ritter](#)
- ▶ 17 J : [Fonds du Crédit foncier de France](#) (dépôt, 1975)
- ▶ ...
- ▶ 21 J : [Dépôt de l'imprimerie Marrimpouey](#)
- ▶ 80 J : [Fonds Haramburu](#), marchands de laine à Saint-Jean-Pied-de-Port, Bordeaux et Hernani
- ▶ 93 J : [Fonds de la famille d'Abbadie d'Arrast](#)
- ▶ 140 J : [Fonds de l'architecte William Marcel](#)
- ▶ 141 J : [Fonds des architectes Gelos Frères et Dufils](#)
- ▶ 152 J : [Fonds Antoine d'Abbadie](#)
- ▶ 154 J : [Fonds Cherbero](#), fabricants d'espadrille à Mauléon (don de l'association Ikherzaleak, novembre 2010)

La pratique de description des fonds d'archives

Quelques notions (3) : **La description archivistique**

Unité de description la plus utilisée : **l'article** (dossier, registre ou cahier)

NB. **description à la pièce** possible mais exceptionnelle ou caractéristique de certains fonds ou de certains types de documents.

Objet : typologie documentaire (date).

Objet, action sur l'objet : typologie documentaire (date), autre typologie (date) ; autre objet : typologie documentaire (date)

Ex. FONDS ANTOINE D'ABBADIE

Gestion du patrimoine familial et personnel

152 J 1

Succession de Michel Arnauld d'Abbadie. - État des papiers dépendant de sa succession trouvés à Arrast (1832) ; règlement et partage entre ses enfants, et en particulier achat du château d'Audaux par Charles d'Abbadie (1850-1859) ; copie de son testament traduit en anglais (1894).

152 J 3

Travaux au château d'Audaux : notes, devis, correspondance (1845-1851).

La norme ISAD/G et la DTD/EAD

Conseil international des archives. - *Norme* générale et internationale de description archivistique ISAD-G (1994, 1999) => époque de la première informatisation (fin des années 90), arrivée en Europe des « autoroutes de l'information »

- ▶ permettre la **recherche et l'échange d'informations sur le contenu et l'intérêt des fonds d'archives** entre services d'archives et à destination des chercheurs
- ▶ assurer la **rédaction de descriptions compatibles, pertinentes et explicites**
- ▶ permettre l'utilisation de **données d'autorités communes** pour rendre possible l'intégration de descriptions provenant de différents lieux de conservation.
- ▶ **Trois principes :**
 - ▶ - validité du concept de fonds et donc du **principe de respect des fonds**,
 - ▶ - **correspondance entre les niveaux de classement et les niveaux de description**,
 - ▶ - **liaison hiérarchique des descriptions d'un niveau à l'autre.**

26 éléments descriptifs à combiner pour décrire n'importe quelle unité archivistique

répartis en 7 zones (**identification**, contexte, contenu, conditions d'accès, sources complémentaires, notes, contrôle de la description).

La première zone est la plus importante : cote de l'unité décrite, intitulé (résumé du contenu), dates extrêmes, niveau de description choisi, indications sur le volume de l'unité décrite (métrage linéaire, nombre de pièces, etc.).

ISAD(G) ne traite pas :

- la gestion matérielle, l'indexation, les règles d'écriture, le vocabulaire.
- les formats d'éditions => **choix de la DTD EAD** (Direction des Archives de France)

La DTD / EAD

La DTD EAD (version française 2002) : format d'encodage permettant de **traiter les instruments de recherche papiers publiés existants** => **format xml** pour mise en ligne ; dans un second temps, adaptation aux logiciels utilisés en France pour **produire des descriptions archivistiques encodées à partir des bases de données des services de l'époque** : GAIA, ARKHEIA, Avenio (pour les communes), puis MNESYS et THOT, LIGEO (années 2000)

- ▶ [Site officiel](#) de l'EAD en anglais avec [Tag Library](#) en ligne et [DTD EAD](#) version 2002 à télécharger.
- ▶ Pour obtenir les fichiers de configuration du logiciel XMetaL de Blast Radius, facilitant, pour les francophones, l'édition de documents XML conformes à la DTD EAD 2002, [nous contacter](#).
- ▶ [Note de la Direction des Archives de France](#) sur la description archivistique, 21 juin 2002
- ▶ Dictionnaire des éléments de l'EAD, version 2002. Traduction française de la version anglaise réalisée par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3
- ▶ [Version PDF](#). Mise à jour avril 2007
- ▶ [Cahier des charges type pour la numérisation et l'encodage en EAD d'instruments de recherche des archives départementales](#)
- ▶ Ce document a pour but de proposer aux services souhaitant s'engager dans la rétroconversion au format XML/EAD d'instruments de recherche, une assistance à la rédaction d'un cahier des charges pour l'encodage (version de janvier 2015)
- ▶ Le 2 août 2013, la Société des archivistes américains (SAA) a publié une nouvelle version du schéma EAD (version beta), avec un appel à commentaires de deux mois (la date limite de réception des commentaires a été fixée au 1er octobre 2013). La version définitive du schéma devrait être rendue disponible début 2014
- ▶ Voir le *Bulletin des Archives de France sur la DTD (EAD)*, devenu le *Bulletin sur les ressources archivistiques numériques*.

L'informatisation du service des AD64

- Le projet de création du Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque est à l'initiative du :
 - grand chantier de numérisation des fonds à transférer à Bayonne,
 - de l'informatisation du service (Pau et Bayonne)
- Avant 2003, tous les inventaires d'archives sont **soit imprimés** (inventaires sommaires des fonds anciens), **soit au format WORD** (fonds modernes, contemporains, privés, iconographiques).
- A partir de 2003, le service procède à une **rétro conversion de certains instruments de recherche** par :
 - rédaction par les archivistes de cahier de spécifications pour l'encodage EAD, à destination du prestataire (Cabinet MAFTEI au Canada, puis Cabinet Fontaine en France),
 - océrisation des inventaires papier
 - livraison des fichiers Xml
 - vérification de l'encodage par les archivistes

L'informatisation du service des AD64

UN EXEMPLE DE RETROCONVERSION – L'Inventaire sommaire de la série C – Administration provinciales

Intitulé : Administrations provinciales

Cotes extrêmes : **C 1-1621**

Dates extrêmes : 1232-XVIIIe siècle

Organisme responsable de l'accès intellectuel :

Conseil général des Pyrénées-Atlantiques - Service départemental des archives

Localisation physique : Site de Pau et Pôle de Bayonne et du Pays basque

Sommaire :

- Biographie ou histoire
- Présentation du contenu
- Mode de classement

- cahier des spécifications de l'encodage de la série C
- [Inventaire encodé et publié dans e-archives](#)

L'informatisation du service des AD64

UN EXEMPLE DE RETROCONVERSION – L'Inventaire sommaire de la série C – Administration provinciales

Structure de l'instrument de recherche

A encoder au niveau du <groupe de fonds>

C1 à C1619 (la série C est constituée d'un groupe de plusieurs fonds)
** la série française n'est pas la même chose que la « serie » anglo-saxonne*

A encoder au niveau du <fonds>

C1 à C2	Intendance de Béarn et de Navarre (1672-1789)
C3 à C400	Intendance d'Auch et Pau (1612-1784)
C401 à C637	Intendance de Pau et de Bayonne (XVIIIe)
C638 à C675	Subdélégation d'Oloron (1669-1789)
C676 à C1525	Etats de Béarn (1232-fin XVIIIe)
C1526 à C1613	Etats de Navarre (1317-XVIIIe)
C1614 à C 1621	Etats du Labourd (1711-1790)

L'informatisation du service des AD64

UN EXEMPLE DE RETROCONVERSION – L'Inventaire sommaire de la série C – Administration provinciales

A encoder au niveau de la <series>

C1526 à C1540 <unittitle> Inventaires, règlements et délibérations </unittitle>

C1541 à C1613 <unittitle> Comptes, correspondance des syndics et affaires diverses
</unittitle>

L'informatisation du service des AD64

UN EXEMPLE DE RETROCONVERSION – L'Inventaire sommaire de la série C – Administration provinciales

A encoder au niveau <subseries>

C1526 à C1528	<unittitle> Inventaires <unittitle>
C1529 à C1532	<unittitle> Règlements <unittitle>
C1533 à C1540	<unittitle> Délibérations <unittitle>
C1547 à C1550 <unittitle>	<unittitle> Déclarations fournies aux Etats de Navarre <unittitle>

L'informatisation du service des AD64

UN EXEMPLE DE RETROCONVERSION – L'Inventaire sommaire de la série C – Administration provinciales

Au niveau des articles (dernier niveau de description) :

Titre États du Labourd

Cotes extrêmes C 1620–1621

Dates extrêmes 1711–1790

Localisation physique Pôle de Bayonne et du Pays basque

Biographie ou histoire

L'assemblée des États de Labourd était appelée bilçar ou biltzar.

Présentation du contenu

Registres de délibérations.

Descripteurs

Collectivité : Labourd. États

- 1711–1737

- 1758–1790

L'informatisation du service des AD64

UN EXEMPLE DE RETROCONVERSION – L'Inventaire sommaire de la série C – Administration provinciales

Au niveau des articles (dernier niveau de description) :

consultation en ligne du document numérisé :

[http://earchives.le64.fr/ead.html?id=FRAD064003_IR0004#!{"content":\["FRAD064003_IR0004_de-645",false,""\]}](http://earchives.le64.fr/ead.html?id=FRAD064003_IR0004#!{)

L'informatisation du service des AD64

LE LOGICIEL ARKHEIA

- En 2005, parallèlement à l'encodage des inventaires, les AD64 acquièrent le **logiciel Arkhéia** pour la gestion des archives et leur description.
- Le module Aide au classement permet de :
 - **décrire de nouveaux fonds d'archives** en respectant la norme ISAD/G et de produire les inventaires
 - **d'importer des fichiers XML/EAD** déjà existants afin de les corriger
 - d'exporter les inventaires en format EAD, EXCEL, HTML
- Les premiers inventaires encodés peuvent donc être importés dans Arkhéia et constituer des bases de données qu'il est possible de mettre à jour.

L'informatisation du service des AD64

PLÉADE - NAVIMAGES

- En 2006, les AD64 acquièrent le logiciel **Pléade/Navimages**.
 - Pléade est l'outil de publication des inventaires au format XML,
 - Navimages est la visionneuse des archives numérisées.
- Pléade va :
 - importer les exports Xml en provenance des bases Arkhéia,
 - donner l'accès en Intranet et/ou internet aux instruments de recherches structurés et hiérarchisés.
- Navimages va lire les images des archives numérisées qui sont associées aux descriptions archivistiques.

<https://archives.le64.fr>

Evolutions récentes (2014) : le logiciel BACH remplace Pleade (cf. AD Vaucluse, Gard ...)

DE NOUVELLES ARCHIVES

- décembre 2007 : signature d'une convention entre le Département 64 et le MuCEM (ex-MNATP) pour le dépôt des **copies numériques des enregistrements sonores collectés en Pays basque**.
 - Période concernée : entre 1947 et 1984
 - 17 enregistrements
 - Environ 40h déposées sous la forme de CD-Rom
- Le Département s'est engagé à en assurer la diffusion après un travail préalable de **traitement intellectuel** (description documentaire et indexation)
- La convention stipule que la diffusion se fera **uniquement via l'intranet des AD64** => consultation au PAB (cabines sonores)
- le MuCEM propriétaire des enregistrements originaux délivre autorisations de reproduction et de réutilisation

LE TRAITEMENT DU FONDS

- Les copies numériques ont été transmises avec un exemplaire du registre des entrées qui décrivait les enregistrements.

- Les AD64 ont d'abord procédé à :
 - l'enregistrement des CD sur disques durs, puis sur serveur,
 - la récupération de chaque durée pour chaque piste de CD,
 - la ressaisie sous EXCEL de l'inventaire papier.

- Il a fallu par la suite réaliser le traitement :
 - sollicitation de l'ICB en raison de son intérêt connu pour la préservation et la valorisation de ce type de documents,
 - signature d'une convention entre le Département 64 et l'ICB,
 - recrutement, par l'ICB d'un contractuel pour cette mission.

LE TRAITEMENT DU FONDS - suite

- Plusieurs étapes ont été nécessaires :
 - écoute totale des 40 heures et comparaison avec le registre des entrées,
 - traitement des sons saturés,
 - re-séquençage des pistes en vue d'une recherche plus claire, via le logiciel Audacity,
 - recherches des ayants droit,
 - rédaction d'un **inventaire archivistique normalisé** (description + indexation).

LE TRAITEMENT DU FONDS - suite

- Le MuCEM a quant à lui posé comme conditions :
 - la reprise de **tous les champs du registre des entrées** dans la description archivistique,
 - le respect, autant que faire se peut, des éléments de description de la grille FAMDT (Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles).
- Il a fallu comparer les zones des deux grilles.
- Parallèlement, des contacts ont été pris avec d'autres services d'archives qui conservaient et traitaient le même type documents : Bouches-du-Rhône, Dordogne, Maine-et-Loire, Lot, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Tarn.

LE TRAITEMENT DU FONDS - suite

- L'inventaire du MUCEM avait comme particularité de ne répondre à aucune logique de classement particulier
- Dès le traitement de la première référence, la nécessité est apparue de réaliser un **plan de classement des informations** répondant à la norme ISAD-G de description archivistique, c'est-à-dire un classement **structuré et hiérarchisé**.
- Il était prévu que la description archivistique se fasse sous **EXCEL** puis fasse l'objet d'un import de ces informations dans le logiciel Arkhéïa (logiciel de description des fonds d'archives)
- Cette méthode permettait au MUCEM d'importer lui-aussi les descriptions dans son logiciel, lui-même de **bibliothèque**.

LE TRAITEMENT DU FONDS - suite

- Après un test de 2 jours sur une cote (53.8 - Festival mondial de danses et chants folkloriques à Biarritz en 1953), l'import de ce tableau fut **impossible en raison de la masse d'information qu'il comportait**
- il fallait alléger la description et après import, reprendre certaines informations de niveaux hauts à la main dans Arkhéïa (**double travail**).
- La possibilité de faire le travail inverse, c'est-à-dire de transformer une base Arkhéïa en EXCEL s'est révélée plus efficace.
- Un import appauvri de ce qui avait déjà été effectué fut réalisé sous Arkhéïa, donnant une base de travail.

Le cas de la description des fonds sonores et audiovisuels

LE TRAITEMENT DU FONDS - suite

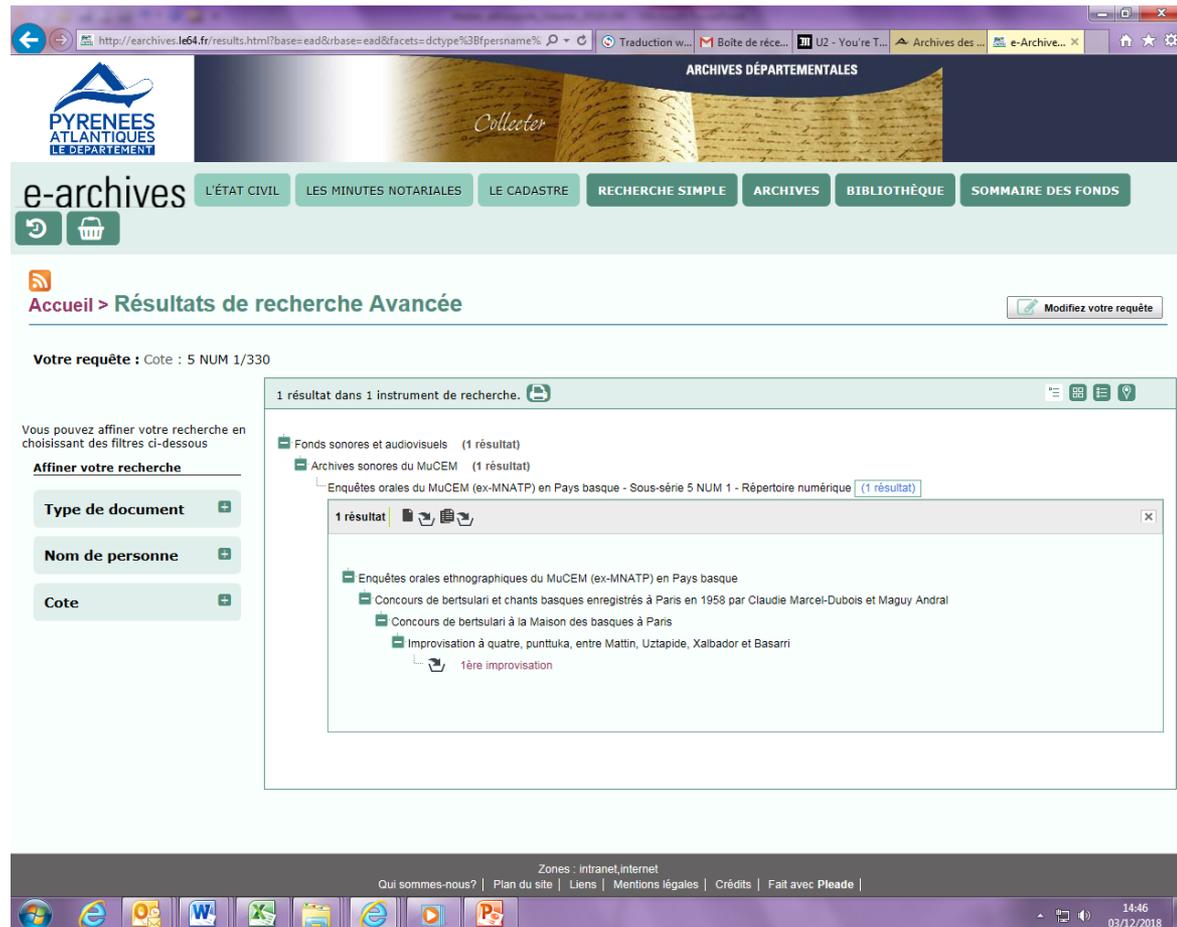
- L'ICB a acquis le logiciel Arkhéia et les AD64 ont assuré la formation auprès de l'ICB.
- Il en est ressorti la grille suivante :

The screenshot shows the 'Saisie des fiches de description de niveau bas' window in the Arkhéia software. The window title is '7 Arkhéia, Aide au classement V3-4 (p:\pole_traitement\102_classement_catalogage\Fonds_sonores\mucem\diffusion_5num1\5num1.dfl)'. The interface includes a menu bar (File, Edit, Reports, etc.), a toolbar, and a main data entry area. The 'Type de document' is set to 'Document sonore'. The 'N° fiche' is 1052, 'Référence' is empty, 'N° condition.' is empty, and 'Niveau description' is 'Dossier'. The 'N° sserie' is 5, 'Série' is 'NUM', 'N° sserie' is 1, and 'Cote sans article' is '5 NUM 1'. The 'N° article' is 330, 'Extension' is 1, and 'Cotes extrêmes' is '5 NUM 1 art. 330-1'. The 'Intitulé' is '2ème improvisation'. The 'Dates' section shows 'Début' as 18/05/1958 and 'Fin' as 18/05/1958. The 'Titre' section contains three titles: 'Concours de bertulari et chants basques enregistrés à Paris en 1958 par Claudie Marcel-Dubois', 'Concours de bertulari à la Maison des basques à Paris', and 'l'aprovisation à quatre, puntuka, entre Mattin, Uztapide, Xalbador et Basanni'. The 'Dates' section also includes 'Dates', 'Elim. prév.', and 'Tris... sort final'. The 'Communicabilité' section includes 'Bib. 1 : titre, resp.', 'Bib. 2 : édition', 'Bib. 3 : (non utilisée)', 'Bib. 4 : adresse', 'Bib. 5 : desc. tech.', 'Bib. 6 : collection...', 'Bib. 7 : notes', and 'Bib. 8 : ISBN, ISSN'. The 'Rechercher' section includes 'Chapeau', 'Super chapeau', 'Partie d'article', 'Fiche ISBD', 'ISAD(G), liens', and 'BORA'. The 'Ne pas encoder cote' checkbox is checked. The Windows taskbar at the bottom shows the 'démarrer' button and several open applications, including 'Microsoft Of...', 'Explorateur...', and 'Microsoft Of...'. The system clock shows '17:26'.

Le cas de la description des fonds sonores et audiovisuels

LA VALORISATION DU FONDS

- Une fois l'inventaire réalisé sous Arkhéia, il a été publié dans le logiciel e-archives et mis en ligne :
 - les descriptions sont accessibles via Intranet et Internet
 - les enregistrements ne sont accessibles QUE sur l'Intranet (cabines sonores au PAB)



The screenshot displays the e-archives website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo of Pyrénées Atlantiques Le Département and the text 'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES'. Below this, a search bar and several menu items are visible: 'L'ÉTAT CIVIL', 'LES MINUTES NOTARIALES', 'LE CADASTRE', 'RECHERCHE SIMPLE', 'ARCHIVES', 'BIBLIOTHÈQUE', and 'SOMMAIRE DES FONDS'. The main content area shows the search results for 'Fonds sonores et audiovisuels', with a total of 1 result. The search criteria are 'Cote : 5 NUM 1/330'. The results list includes 'Fonds sonores et audiovisuels (1 résultat)', 'Archives sonores du MuCEM (1 résultat)', and 'Enquêtes orales du MuCEM (ex-MNATP) en Pays basque - Sous-série 5 NUM 1 - Répertoire numérique (1 résultat)'. A detailed view of the search results is shown in a pop-up window, listing 'Enquêtes orales ethnographiques du MuCEM (ex-MNATP) en Pays basque', 'Concours de bertulari et chants basques enregistrés à Paris en 1958 par Claudie Marcel-Dubois et Maguy Andral', 'Concours de bertulari à la Maison des basques à Paris', and 'Improvisation à quatre, punttuka, entre Mattin, Uztlapide, Xalbador et Basarri', with a sub-entry for '1ère improvisation'. The footer of the website includes the text 'Zones : intranet, internet', 'Qui sommes-nous?', 'Plan du site', 'Liens', 'Mentions légales', 'Crédits', and 'Fait avec Pleade'. The system tray at the bottom shows the date and time as 14:46 on 03/12/2018.

Le cas de la description des fonds sonores et audiovisuels

LA VALORISATION DU FONDS

- Ce travail a débuté à l'automne 2008 et s'est achevé en décembre 2010.
- Le signalement précis et approfondi sur Internet par le site earchives64 permet de faire connaître le fonds et ses ressources
- Le portail FranceArchives en chantier permettra une meilleure visibilité (la participation à des portails régionaux ou thématiques aussi)
- Ces fonds ont également été majoritairement mis en valeur lors de l'exposition inaugurale du Pôle d'archives de Bayonne en 2010 en illustrant la section Ouïe de l'exposition sur les 5 sens « Archives **SENS**ibles ».
- Chaque année, une à deux demandes de reproductions et de réutilisation sont adressées au MuCEM (cela ne prend pas en compte l'écoute en salle des enregistrements qui n'est pas chiffrée) => il existe des projets de mise en ligne des enregistrements sonores eux-même par le MUCHEM et d'autres partenaires.